

Digoin le 28 Août 2025

## **Note d'informations sur l'utilisation de l'eau au sein de la Cité scolaire de DIGOIN.**

### **Interdiction de boire l'eau du robinet**

Depuis plusieurs mois, le Département conduit des travaux d'amélioration et de sécurisation du réseau de distribution d'eau interne de l'établissement.

Suite aux analyses d'eau réalisées tous les 15 jours permettant de garantir la qualité de l'eau, l'ARS a précisé par courrier en date du 27 août 2025, les conditions d'usage de l'eau du robinet à la cité scolaire.

A ce jour l'usage de l'eau est autorisé pour la préparation des repas de la demi-pension.

En revanche, au regard de ses protocoles l'ARS a demandé une distribution de bouteilles d'eau pour la consommation directe.

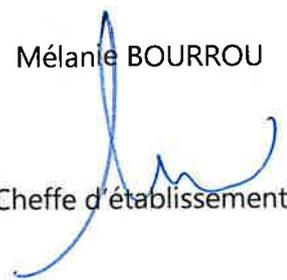
Des classes de 6<sup>ème</sup> au BTS des temps d'informations sont définis lundi 1<sup>er</sup> septembre et mardi 2 septembre pour informer les élèves des modalités de distribution d'eau et répondre à leurs questions. Les personnels seront informés à la réunion de pré-rentrée de points d'approvisionnement ou ils pourront bénéficier d'un litre et demi d'eau par jour.

Je recevrai les représentants syndicaux et les représentants des parents d'élèves après chaque réunion avec l'ARS et je les tiendrai informés de l'évolution des analyses d'eau après chaque campagne.

La distribution de bouteilles d'eau se prolongera tant que l'ARS le demandera au regard de son protocole. »

Mélanie BOURROU



  
Cheffe d'établissement.